

Groupe national loup, novembre 2007

Le Groupe National Loup s'est tenu à Paris le 8 novembre 2007

Le DNP (Directeur de la Nature et des Paysages), Jean Marc Michel, ouvre la séance et entre immédiatement dans le "vif du sujet". Il indique que, depuis 2004, la population lupine a doublé et le nombre de communes concernées par la présence du loup a triplé. Devant cette situation, l'Etat souhaite donc que le plan loup soit revu rapidement afin de tenir compte des éléments probables de démographie de l'espèce.

Le Premier Ministre a donc donné la "feuille de route" en la matière : Que le plan 2008 – 2013 soit prêt avec obligation de résultats pour la montée en estive 2008. Le plan devra être applicable sur le terrain dès cette période.

Le représentant du MAPAR (ministère de l'Agriculture) intervient pour dire que l'Etat ne pourra pas suivre financièrement si la population lupine continue à augmenter à ce rythme. Les probabilités d'expansion, notamment vers le Massif Central, les Pyrénées, le Jura ou autres régions inquiètent fortement le ministère qui semble considérer que, le seuil de viabilité ayant été atteint, on pourra bien plus facilement intervenir au niveau gestion. Le ministère est incapable de poursuivre financièrement la politique de gestion actuelle (5 M €) et ne compte plus ajouter d'argent (sic) dans la gestion du loup.

Question de FERUS : Vous ne considérez donc plus le loup comme espèce protégée ?

Réponse : Oui, mais nous comptons mieux appliquer les dérogations de la convention de Berne. Nous ne devons pas rester dans une gestion aussi lourde et administrative que jusqu'à maintenant.

A ce moment, Patrick Vauterin, conseiller technique de Nathalie Kosciusko-Morizet, intervient pour dire que la gestion du loup sera bien toujours la gestion d'une espèce protégée et que la France respectera ses devoirs en la matière. Il dit qu'il faudra trouver des solutions nouvelles et que la gestion se fera sur un ensemble de massifs et de départements.

Quelques idées énoncées par le conseiller :

- Il est demandé aux préfets une "remontée des territoires" (savoir comment s'est passée la saison 2007) pour le mois de janvier. L'intention est de décentraliser les décisions vers les préfets,
- Pour l'évolution globale du système : le loup est une espèce protégée avec les obligations internationales qui s'y rattachent,
- Il faudra expérimenter de nouvelles formes avec des moyens contraints (sous entendu : la masse d'argent reste la même, mais elle sera étendue à plus de départements... autant de fric mais plus de personnes à en recevoir...),
- Une attention toute particulière sera portée sur les fronts de colonisation,
- L'extension géographique et démographique de l'espèce doit être préparée,
- Il faut rapidement créer, par avance, des comités départementaux dans les départements où le loup est en phase prochaine d'installation, ce qui revient à passer le nombre de comités départementaux de 9 à 18. Départements concernés : ceux des Pyrénées, le Gard, l'Ardèche, la Lozère, l'Aveyron, le Puy de Dôme, le Jura, l'Ain,.....
- La politique de l'Etat s'inscrit parfaitement dans la suite du Grenelle.

Jean Marc Michel propose donc de mettre au point un calendrier qui comprend la création de 3 groupes de travail thématiques en plus des réunions proprement dite du groupe national.

- Groupe sur la gestion des populations, piloté par le MEDAD,
- Groupe sur les moyens de protection, piloté par le MAPAR,
- Groupe sur l'organisation du suivi du loup et l'extension vers les nouveaux territoires, piloté par le MEDAD.

FERUS insiste particulièrement sur 3 points fondamentaux :

- 1 – Attendre, pour préparer quoi que ce soit au niveau du nouveau plan, le résultat des comptages hivernaux qui sera déterminant pour réfléchir aux mesures envisagées.
- 2 – Mieux prendre en compte la lutte contre le braconnage car ce problème n'a pas du tout été abordé. Il ne faudrait pas que l'Etat compte sur les braconniers pour prendre les mesures de gestion que, lui, ne peut pas

prendre.

3 – La mise en place, demandée depuis longtemps, quelquefois évoquée, d'un système d'assurances pour la compensation des dégâts dus à la prédation.

Une information est ensuite donnée en séance sur la nouvelle loi adoptée par le Sénat sur les chiens dangereux et qui inquiète fortement les participants. En effet, la notion de "race" disparaît, pour faire place à une notion de poids (sous entendu, tous les gros chiens sont dangereux) et à une notion de "chien ayant mordu". Il semble donc que le Patou soit concerné, d'autant plus qu'une évaluation de la "dangerosité" du chien pourra être demandée par les maires, ce qui nous laisse présager le pire sur ce qui pourrait se passer dans les communes refusant les Patous..... FERUS et FNE insistent très fortement auprès du ministère pour suivre ce dossier de très près et faire en sorte que le Patou ne soit pas concerné, car nous risquerions d'aller vers un gros problème, d'autant plus qu'il y aura obligatoirement pour les propriétaires des contraintes et nous voyons mal les éleveurs s'y plier.....

L'ONCFS donne ensuite les résultats des hurlements provoqués : Rhône-Alpes : déficit très important de contacts, seulement 2 zones de réponse.

PACA : sur 11 zones, 7 zones ont répondu dont 4 avec indice de reproduction.

Au total, 5 meutes reproductrices détectées et 2 susceptibles de l'être (Queyras côté italien et Vercors).

Ces chiffres sont assez inquiétants et confirment notre demande d'attendre les comptages hivernaux.

Les impressions de FERUS sur cette réunion :

Après un début très inquiétant où nous avons eu la très nette impression que l'Etat (notamment par le MAPAR) durcissait excessivement sa position et allait nous amener vers l'affrontement dans le futur, cela a été ensuite largement atténué par le conseiller de NKM et par le DNP qui nous ont semblé sincèrement attaché à la protection de l'espèce, mais qui semblent désarmés devant le manque de moyens financiers à prévoir. Ils ont répété plusieurs fois que la France respecterait ses engagements et que le loup restait bien à leurs yeux une espèce protégée.

Autre point positif : il n'est pas question de "cantonner" le loup à l'arc alpin et l'Etat prend en compte son expansion géographique probable et souhaite "préparer" le monde pastoral de ces régions à l'arrivée du prédateur.

Prochain Groupe National Loup : fin janvier